

*C'est avec plaisir que le Chirurgien Dentiste de France ouvre ses colonnes au Syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale. À l'heure où de nombreux rapports ont vu le jour, préparant peut-être de profonds bouleversements dans la couverture santé des Français, nous devons réaffirmer avec force que la chirurgie dentaire avec toutes ses composantes est une profession médicale à part entière, qui ne peut relever que de la solidarité nationale. C'est donc l'Assurance maladie qui, en priorité, doit assurer la protection sociale des Français, ceux-ci l'ont d'ailleurs bien compris.*

## Communiqué de presse du Syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale



Personne ne doute plus des nombreux bienfaits des traitements orthodontiques sur la santé dentaire et générale de l'enfant. Ces bénéfices concernent, rappelons-le, la correction des malformations craniofaciales et des fonctions perturbées : ventilation nasale, mastication, déglutition, posture céphalique, mais aussi la prévention des fractures et caries dentaires, de la maladie parodontale grâce à un meilleur alignement favorisant le brossage.

L'orthodontie contribue aussi à l'intégration psychosociale des enfants, en corrigeant les sourires disgracieux.

À l'heure où, pour diminuer le déficit de l'assurance maladie, les pouvoirs publics envisagent de supprimer le remboursement de certains actes, la profession tout entière doit se mobiliser contre des décisions qui concerneraient le secteur dentaire et l'orthodontie en particulier. Pour cette discipline, des mesures simples comme la suppression partielle des demandes d'entente préalable permettraient déjà aux caisses de faire des économies substantielles. De plus, ces mesures de déremboursement contribueraient à augmenter les inégalités sociales. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) estime, dans son projet de rapport annuel, que les cotisations des complémentaires santé augmenteraient de 12 à 16%, ce qui alourdirait encore le budget des familles. La santé bucco-dentaire est de la responsabilité de l'État. Si ce dernier doit soutenir financièrement les ménages à faibles revenus comme le préconise la HCAAM pour leur permettre de s'assurer correctement, où seront les économies? Enfin, ce déremboursement livrerait sans limite l'odontologie aux assureurs privés auxquels nous serions alors totalement inféodés et dont nous pourrions même devenir un jour les simples employés. Les officines pharmaceutiques connaissent déjà en partie les effets de cette dérive et l'exemple du pouvoir des experts en assurance automobile en est une flagrante illustration.

Le nouveau bureau du SSFODF élu en janvier 2008 est décidé à se faire entendre des pouvoirs publics par tous les moyens.

Défendre l'orthodontie, c'est défendre la profession toute entière.

Le bureau du SSFODF

Syndicat des spécialistes français en orthopédie dento-faciale  
8 avenue Simon-Bolivar, 75019 PARIS Contact SSFODF@wanadoo.fr